

**Décision n° 2015-58 portant délégation de signature**

La directrice générale de l'Etablissement public d'insertion de la défense,

Vu l'article R. 3414-18 du code de la défense ;

Vu le décret du Président de la République en date du 17 octobre 2014 portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement public d'insertion de la défense ;

Vu la décision n° 2015-43 du 1<sup>er</sup> juin 2015 portant délégation de signature,

Décide :

**Art. 1<sup>er</sup>** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Raabon, chef du service Exécution financière, délégation est donnée à M<sup>me</sup> Ouarda Mezhoud à l'effet de signer, au nom de la directrice générale, les bordereaux et mandats à l'exception des bordereaux et mandats relatifs à la paie.

**Art. 2** - Le secrétaire général est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera mise en ligne sur le site internet de l'établissement.



NATHALIE HANET